

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS

www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27

courrier@sommenumerique.fr

20211130_DL_03

OBJET :

Engagement des
investissements avant le
vote du budget primitif

Date de convocation :

25 octobre 2021

Date de séance :

30 novembre 2021

Date d'affichage :

15 décembre 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à la majorité absolue

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BODIOU Thierry, M. BLOCKLET Patrick, Mme. DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, M. MASSET Jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, M. PENAUD Guy, Mme. POUPART Patricia, M. SAINTYVRES Bruno, M. THUEUX Jacky, M. VARLET Philippe, M. WALIGORA Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Monsieur LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Monsieur PAYEN Jean-Dominique

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur PENAUD Guy

Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

Monsieur JACQUES Laurent donne pouvoir à Monsieur SAINTYVRES Bruno

Monsieur MAROTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joël

Monsieur DESCHAMPS-DERCHEUX Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé

Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Monsieur FOURNIER Jean-Michel

Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur THUEUX Jacky

L'organe exécutif du syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 à L1612-12
- Vu le budget 2021 du syndicat mixte Somme numérique

Considérant qu'il revient à l'organe exécutif de l'établissement de d
des investissements avant le vote du budget primitif ;

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL3-DE

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été

Transmis le 08 DEC. 2021



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légalité